



**Bureau des Relations Internationales**

**CAMPAGNE 2013 - ENSEIGNANTS INVITES**

**VADE MECUM  
à destination des enseignants invitants de Paris Diderot**

Préambule

L'Université Paris Diderot consacre chaque année près d'un million d'euros à l'invitation d'enseignants chercheurs ou chercheurs internationaux.

La campagne d'invitation 2013 couvre la période de **janvier à décembre 2013**. La procédure préparatoire se déroulera de mars à juin 2012.

**Sont présentées dans cette note les informations relatives à la campagne d'invitation, ainsi que la procédure de gestion et d'accueil des enseignants chercheurs invités.**

**TOUTES LES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ SONT CONCERNÉES**

**A DIFFUSER TRES LARGEMENT**

**Contact : [relations-internationales@univ-paris-diderot.fr](mailto:relations-internationales@univ-paris-diderot.fr)**

## A – APPEL D’OFFRES > INVITATIONS 2013 - CALENDRIER

Cette année, la campagne d’invitation est mise en œuvre par le BRI selon le calendrier suivant :

- **1<sup>er</sup> MARS : Ouverture de la campagne d’invitation gérée par le BRI (PAPI 1\*)**

Le lien de l'application PAPI - Invitant est : <http://papi.sc.univ-paris-diderot.fr/invitant.php>

### **Renseignements des informations sur les invités par les UFRs :**

→ Prise de contact des invitants avec leurs invités potentiels, pour cadrage du projet d’invitation.

→ Saisie des informations par les invitants : interface informatique PAPI 1

Les invitants pourront donc constituer le dossier complet de leurs invités en une seule fois.

Nous vous demandons d’être particulièrement précis sur les informations concernant vos invités (Cf fiche de renseignement PAPI 1+ Photo)

*NB : tout ou partie de ces informations seront utilisées par le BRI pour la rubrique du site internet « Les invités du mois » (voir infra).*

- **30 MARS : clôture des inscriptions (PAPI 1)**
- **1<sup>er</sup> au 20 AVRIL : Sélection et classement des dossiers par les UFRs**
  - Présentation des dossiers devant les instances des UFR (CA, CS, ou autre) : sélection, classement, édition d’un procès verbal de décisions
  - Précision des modalités d’invitation et de l’indice de rémunération souhaité pour chaque Invité retenu (Cf. infra modalités d’accueil)
- **23 AVRIL au 9 MAI : Préparation de la présentation des dossiers au Comité de Pilotage RI**
  - Examen des demandes
  - Validation par le COPIL RI
- **10 MAI : Approbation par le COPIL RI**
- **15 ou 21 MAI : Approbation par le CSFR**
- **30 MAI : Information finale auprès des UFRs par le BRI**
  - Validation des candidatures retenues sur PAPI 1

---

\*Plateforme informatique mise en place par le BRI avec la DSI pour la gestion de la campagne des invitations.

## B – MODALITES

**A compter de l'année 2013, tous les professeurs/chercheurs étrangers sont invités en qualité de missionnaires. Ces dispositions concernent l'ensemble des invités de l'Université Paris Diderot.**

- **Durée de la mission**

**L'invitation est comprise entre 15 jours et 2 mois maximum, sauf cas exceptionnels, à soumettre au Comité de pilotage RI.**

Les invitations se déroulent sur l'année civile :

- Période n° 1 : de janvier à juin
- Période n° 2 : de septembre à décembre

- **Remboursement des frais de mission**

- Forfait Voyage : de 200 € à 1000 € **maximum (sur justificatifs de dépense)**

Les modalités de prise en charge des frais de voyage restent inchangées (ordre de mission et pièces justificatives des frais de transport pour le remboursement ou achat des billets par l'université).

NB : le BRI pourra s'occuper de l'achat du billet électronique de l'invité, dans le cadre du marché public et selon les mêmes conditions d'annulation ou modification

- Forfait Séjour (nuitée + repas)

- Statut général : l'indemnité de séjour est basée sur un forfait journalier de **€130,00**.

- Statut exceptionnel : l'indemnité de séjour est basée sur un forfait journalier de **€180,00**.

Sur proposition du conseil scientifique, le forfait journalier pourra être porté à 180 € après accord du CA. Le surcoût de 50 € sera supporté par le laboratoire d'accueil de l'invité, qui transférera alors au BRI la somme correspondant au surcoût, en amont de l'arrivée de l'invité. La définition du caractère exceptionnel de l'invitation reste à la discrétion des composantes ou des laboratoires, qui devront l'argumenter. L'exceptionnalité pourra être motivée pour des raisons scientifiques, politiques/institutionnelles, ou économiques (par exemple les chercheurs à faible revenu nécessitant une prise en charge maximale de leurs frais).

- ✓ Statut général ou statut exceptionnel : les indemnités de séjour seront gérées par le BRI
- ✓ Sur demande des missionnaires invités, une avance de 80% pourra être consentie dès leur arrivée sur la base d'un per diem prévisionnel (uniquement si le dossier est complet).
- ✓ Le paiement des frais de mission sera effectué sur production d'un dossier attestant du service fait, des preuves du voyage et de l'hébergement (billets d'avion ou de train, facture d'hôtel ou devis si demande d'une avance...).

## C- GESTION

### 1- Instruction administrative du dossier Invité (avant sa venue)

**La gestion administrative est entièrement prise en charge par le BRI.**

#### A) Lettre de notification (courrier n°1) - Plateforme PAPI Invité

- Constitution d'un dossier électronique par l'invité :
  - dossier administratif et financier
  - offre d'hébergement et de service

N.B. : Les invités se connecteront sur une interface électronique pour la transmission des données ; ils se verront attribuer un identifiant personnel.  
Cette interface sera ouverte sur une période limitée : du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet 2012

- Vérification de la recevabilité du dossier par le BRI

#### B) Lettre officielle d'invitation (courrier n°2)

- Information sur le cadre administratif et financier de l'invitation :
  - Modalités de prise en charge
  - Documents à produire à l'arrivée
  - Organisation de l'accueil administratif
- Etablissement des documents suivants :
  - La convention de recherche Paris Diderot / Université d'origine de l'Invité
  - le protocole d'accueil pour l'obtention du visa de scientifique,

### 2 – Accueil de l'Invité par le BRI

**L'Invité, professeur/chercheur invité, est accueilli par le BRI.**

- ➔ Formalités administratives
- ➔ Remboursement des frais de mission

### 3- Accueil scientifique par le laboratoire

**L'invité est accueilli par son invitant sur son lieu de recherche.**

## D – COOPERATION

Les invitations contribuent à la mise en place d'une politique d'établissement sur le plan international.

L'université souhaite cibler ses actions à l'international en vue de :

- Elaborer une politique internationale en faisant des choix politiques : pays, ville, partenaire
- Prioriser les objectifs et les moyens dédiés à ces collaborations

- **Partenariats Privilégiés**

Dans cette optique, cinq partenariats ont déjà été clairement identifiés :

- **University of Illinois at Urbana-Champaign, Etats-Unis d'Amérique**
- **Seoul National University, Corée du Sud**
- **Wuhan University, Chine**
- **Ville de Buenos Aires, Argentine**
- **Pays : Vietnam**

Si certaines de vos invitations vous semblent pouvoir s'inscrire dans cette démarche, merci de l'indiquer afin qu'elles puissent faire l'objet d'une attention particulière.

- **GDRI – Groupement de Recherche Internationale**

Les GDRI et les LIA sont traditionnellement financés par le CNRS, l'apport des établissements étant en moyens humains. Cependant, depuis peu, le CNRS demande une participation financière des établissements. Dans ce cas, les missions sortantes des chercheurs et les éventuelles activités de formation devront être couvertes par la dotation annuelle de ce(s) laboratoire(s).

Toutefois, le soutien de l'Université peut être sollicité pour l'invitation d'un ou plusieurs collègues chercheurs étrangers : il faudra dès lors s'assurer que l'UFR de rattachement des laboratoires concernés classe en bonne place ces invités souhaités lors de la campagne annuelle d'invitation.

- **Chaire Paris Diderot**

### **Chaire Alicia Moreau**



La chaire Alicia Moreau, dont les thématiques ne porteront pas exclusivement sur des études de genre (thématique dans laquelle Paris Diderot s'est distinguée depuis sa fondation, avec l'apport de chercheuses de l'envergure de Julia Kristeva et Michelle Perrot, entre autres), constitue un hommage de l'université à cette franco-argentine dont le parcours exceptionnel a marqué, de manière durable, l'éducation et son rôle dans l'instauration d'un régime d'égalité entre hommes et femmes.

Pour plus d'information : <http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=international&np=inscriptAM&g=m>

## E – COMMUNICATION

Par ailleurs, afin de valoriser la venue au sein de l'université de tous ces chercheurs du monde entier et mesurer l'impact bénéfique de ce type de coopération au niveau de l'établissement, les Relations Internationales souhaitent communiquer plus régulièrement sur les activités de collaboration en œuvre. Afin de donner une plus grande visibilité à la venue des invités étrangers, une rubrique sera mise en place sur la page d'accueil du site de l'Université.

- **Site internet – rubrique International : « Les invités du mois »**

**Pour cette rubrique, il est demandé aux invitants de renseigner le plus précisément possible les diverses rubriques du formulaire à remplir sur l'application PAPI 1 .**

Annexe 1 : Renseignement PAPI 1

**INVITANT de PARIS DIDEROT**  
**(à compléter sur la plateforme PAPI 1)**

***LABORATOIRE D'ACCUEIL à PARIS DIDEROT***

UFR/Laboratoire : \_\_\_\_\_

RESPONSABLE (Personne invitante) : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

PROJET DE RECHERCHE COMMUN : \_\_\_\_\_

N° de discipline CNU : \_\_\_\_\_

***PROFESSEUR - CHERCHEUR INVITE***

Civilité :      \* Mr              \*Mme

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_

FONCTION PROFESSIONNELLE : \_\_\_\_\_

***ORGANISME EMPLOYEUR OU ETABLISSEMENT SUPERIEUR***

NOM : \_\_\_\_\_

Ville- Etat \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Convention de partenariat avec Paris Diderot :

OUI / NON

*Invitation*

- **Année civile (période du séjour) : 2013**
- **Statut de l'invité :** \* Statut général \* Statut exceptionnel  
> Nb de mois :
- **Activités prévues :** \* Recherche \* Enseignement
- **Argumentaire (10 lignes)**
- **Note biographique et bibliographique (15 lignes)**
- **Réservation du logement\* :** OUI / NON

**+ 1 PHOTO (sous format électronique)**

**Attention ! Le dossier de l'invité sera définitivement pris en considération à réception de la photo.**

---

\* Le BRI développe une offre de "logements-chercheurs", essentiellement des studios à la Cité internationale universitaire de Paris (mais d'autres possibilités existent).

Contact : Madame Nicole SOREL, chargée de la mobilité enseignante au BRI ([nicole.sorel@univ-paris-diderot.fr](mailto:nicole.sorel@univ-paris-diderot.fr)).

## Annexe 2 : APPEL D'OFFRE DE LA VILLE DE PARIS

**Lancement du programme d'accueil de chercheurs étrangers à Paris  
"Research in Paris"**

Le renforcement de l'attractivité scientifique internationale de la capitale est une des priorités de la Ville de Paris. Initié en 2003, « Research in Paris » est un programme sélectif d'accueil de chercheurs étrangers - post-doctorants et seniors –, qui permet aux laboratoires publics de recherche parisiens de renforcer leurs coopérations scientifiques avec les autres métropoles.

> 70 scientifiques de toutes disciplines seront désormais accueillis chaque année et s'intégreront dans les équipes de recherche de la capitale.

> L'excellence scientifique (candidat – projet – laboratoire public d'accueil) est le principal critère d'évaluation des experts du Conseil scientifique de la Ville de Paris chargés de sélectionner les lauréats.

**Public :**

Le programme d'accueil s'adresse uniquement aux **chercheurs étrangers, ne résidant pas en France**.

Il accorde une priorité aux **chercheurs étrangers juniors**, titulaire d'un doctorat depuis moins de cinq ans. Toutefois, un certain nombre d'invitations (un tiers au maximum) seront attribuées à des **chercheurs étrangers seniors** (thèse soutenue depuis plus de 5 ans).

**Lieu d'accueil :**

Tous les laboratoires de recherche publics situés à **Paris *intra muros*** sont éligibles, y compris ceux ayant déjà accueilli des lauréats de « Research in Paris » post-docs ou seniors lors des éditions précédentes.

**Disciplines :**

Toutes les disciplines sont concernées. Les recherches pluridisciplinaires sont encouragées ainsi que celles concernant les domaines émergents.

**Durée du séjour :**

- Post-doctorants : séjour d'un minimum de 3 mois et d'un maximum de 12 mois
- Seniors : séjour de 2 à 6 mois

La date d'arrivée doit être comprise entre le 1er septembre 2012 et le 28 février 2013.

**Jury et proclamation des résultats**

Les résultats seront communiqués sur le site à la fin du mois de mai 2012.

Pour plus d'informations sur ce dispositif et pour postuler, consulter le site web :

<[http://www.paris.fr/portail/pro/Portal.lut?page\\_id=9495&document\\_type\\_id=2&document\\_id=95272&portlet\\_id=23871](http://www.paris.fr/portail/pro/Portal.lut?page_id=9495&document_type_id=2&document_id=95272&portlet_id=23871)>

Le dépôt des candidatures, entièrement dématérialisé, s'effectue uniquement **en ligne**.

Date limite de candidature : **1er mars 2012 avant minuit**.